

Le nombre suivant de colons des diverses catégories ont demandé de bénéficier de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers: 950 soldats-colons, 562 colons ordinaires, 527 familles britanniques. De ce nombre 534 soldats-colons ont obtenu ces bénéfices, contractant une dette globale de \$1,911,508 et obtenant une réduction de \$562,765; 370 colons ordinaires, dette \$1,309,763, réduction, \$391,620; 285 colons de l'Empire, dette \$1,195,159, réduction, \$443,214.

En vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, le personnel de surveillance du département fait l'évaluation des terres et soumet les demandes des colons (autres que ceux établis en vertu du plan d'établissement des soldats sur les terres). Au 31 décembre 1937, 7,573 évaluations de terres et rapports avaient été faits en Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et dans les Provinces Maritimes.

Durant l'année civile 1937 le personnel de surveillance a fait 844 enquêtes au nom du ministère des Mines et Ressources; 4,014 enquêtes dans des districts ruraux au sujet de demandes faites en vertu de loi des allocations aux anciens combattants de 1930; 3,057 enquêtes pour le ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la commission canadienne des pensions au sujet des demandes de secours, et des enquêtes spéciales au sujet de cas de pensions dans les districts ruraux.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.*

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'Etat du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouvernement et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du grand sceau du Canada et du sceau privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire fédéral et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, ordonnances, lettres patentes et autres documents revêtus du grand sceau et du sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les Chambres de Commerce, sur les compagnies, sur la tempérance, sur les droits d'auteur, sur la naturalisation, sur les brevets d'invention, sur les syndicats ouvriers, sur la libération conditionnelle, sur la concurrence commerciale déloyale, ainsi que la réunion et le dépôt des documents parlementaires. Les statistiques regardant les brevets d'invention et les droits d'auteur paraissent au chapitre XVII, pp. 632-634. Les informations suivantes sur d'autres sujets ont été puisées au fil de l'administration.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1937, 410 compagnies à la capitalisation globale de \$130,767,280 ont été incorporées sous la loi des compagnies et ses amendements. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 341 sociétés, dont 72 ont augmenté leur capital de \$143,597,766 et 105 l'ont diminué de \$123,837,999; les autres 84 obtinrent des lettres patentes supplémentaires pour diverses fins (changement de la raison sociale, extensions de pouvoirs, etc.). La capitalisation des nouvelles sociétés et l'accroissement du capital des compagnies existantes forment un total de \$274,365,046, contre-balancé en partie par les diminutions de capitalisation dont il vient d'être question et qui représentent une somme de \$123,837,999.

* Révisé par E. H. Coleman, C.R., L.L.D., sous-secrétaire d'Etat, département du Secrétaire d'Etat.